



Ouagadougou, le **31 DEC 2020**

N°2020 000106 /MESRSI/SG/UJKZ/P

COMMUNIQUE

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants qu'il est ouvert dans la filière Arts, Gestion et Administration Culturelles (AGAC) de l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Arts et Communication (UFR/LAC), un test de recrutement d'étudiants en première année de Licence pour l'année universitaire 2020-2021.

La durée de la formation est de trois (3) ans et est sanctionnée par **une Licence en Arts Dramatiques**.

I. Les conditions et modalités d'accès à cette filière de formation sont les suivantes :

- une demande non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme du baccalauréat ;
- une copie de l'acte de naissance ;
- une quittance des frais de participation fixés à quinze (15 000) mille francs FCFA non remboursables payable à l'Agence Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO lors du dépôt des dossiers.

N.B : Les dossiers de candidature seront reçus au pool secrétariat de l'UFR-LAC de l'Université Joseph KI-ZERBO du **05 janvier au 05 février 2021 de 8 heures à 14 heures**.

Le nombre de places disponibles est de vingt (20).

II. Déroulement des épreuves

A) Epreuves écrites :

- une épreuve de français portant sur la maîtrise de l'expression écrite,
- une épreuve de spécialité et de culture générale portant sur la connaissance du monde.

B) A l'issue des épreuves écrites, les candidats admissibles prendront part à une épreuve orale portant sur la motivation et les aptitudes dans le domaine des arts.

Les épreuves écrites se dérouleront le **jeudi 11 février 2021 à partir de 7 heures à l'amphi B** ainsi qu'il suit :

- 7 H à 09 heures : épreuve de français.
- 09 H30 à 12 H30 : épreuve spécialisée.

Les résultats de l'admissibilité seront publiés le **mardi 16 février 2021 à 16 heures**.

L'épreuve orale est fixée au **jeudi 19 février 2021 à 8 heures** dans une des salles de la filière.

III. Frais d'inscription et de formation.

Statut	Ressortissants de la zone UEMOA		Ressortissants de la zone hors UEMOA
	Sous régime étudiant	Sous régime particulier	
Frais d'inscription	15 000 Fcfa/an	50 000 Fcfa/an	250 000 Fcfa/an

Le régime d'examen terminal unique n'est pas admis dans le département. La présence aux enseignements (cours, TD) est obligatoire. Les candidats sont informés que l'admission définitive au test de recrutement ne donne pas droit automatiquement à l'obtention de la bourse nationale.

Le Président



Pr Rabiou CISSE
Chevalier de l'ordre national
Officier de l'ordre des Palmes académiques

Ampliation

- Large diffusion